



veranda du voisin est-elle partie commune?

Par **laurajudi**, le **30/08/2011** à **14:02**

je suis propriétaire d un appartement situé dans un immeuble de plus de 100 ans. l appartement situé au premier étage jouit d une terrasse protégée par une véranda construite à la demande du locataire il y a 40 ans. cette véranda est construite au-dessus de mon appartement situé au 2 eme étage. Le syndic bénévole, propriétaire des 2 autres appartements de l immeuble dont celui possédant la terrasse me demande de payer 1000 euros pour le remplacement de la véranda qui gêne la circulation d eau dans les cheneaux. Je suis bien sûre prête à payer le nettoyage ou le remplacement des cheneaux mais pour moi cette véranda n appartient pas aux parties communes. Ai-je raison ?